



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni sans condition de quorum dans la Salle de réunion de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. BOUCHE

D2022-73 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle et d'une plateforme de stockage broyage de bois et de déchets verts - Lot n° 1 « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle » -AVENANT N°2

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle et d'une plateforme de stockage broyage de bois et de déchets verts - Lot n° 1 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle - a été notifié à la société Prima le 6 mai 2021.

Le projet faisait suite à plusieurs échanges avec TISSEO qui avait pleinement confirmé l'absence d'empiètement de la 3^{ème} ligne de métro sur le site.

Toutefois, les résultats des études ESQUISSE menées par TISSEO concluent finalement à la nécessité de réaliser le dépôt de maintenance des rames de la 3^{ème} ligne de métro sur l'emprise actuelle de la déchèterie professionnelle.

TISSEO va donc récupérer l'ensemble du terrain situé au 1 chemin des Daturas, parcelle n°18 et 33 de la section BR, pour mettre en place son site de maintenance et de remisage (SMR) des lignes du métro.

De ce fait, DECOSET prévoit le déplacement de la déchèterie Professionnelle sur le site de l'ancienne usine de compostage des boues se trouvant au 6 impasse André Dandine, parcelle 30, 31, 32, 35, 43 et 12, section BV.

Celui-ci entraîne automatiquement un changement de programme, ce qui nécessite la reprise des études ESQ et AVP déjà produites par la Maîtrise d'œuvre.

Ainsi, l'avenant n°2 intervient dans le cadre de modifications rendues nécessaires, par des circonstances imprévues et concrétisées par l'aléa technique lié au passage de la 3^{ème} ligne de métro (article L2194-1 du code de la commande publique).

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-73-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Par ailleurs, au regard de l'article R2194-5 du CCP, cette modification est rendue « nécessaire par des circonstances qu'un pouvoir adjudicateur, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du marché initial ne pouvait pas prévoir ».

Suite aux modifications imprévues explicitées plus haut, il convient de reprendre depuis le début l'ensemble des missions de base de maîtrise d'œuvre sur le site de Dandine. Le taux de rémunération ne change pas : 2.50 %.

Par ailleurs, il est à noter que l'enveloppe financière des travaux a diminué, passant de 2 097 000.00 € HT à 1 524 982.90 € HT.

Nouveau montant des éléments de mission :

Eléments de Missions	Total sur honoraire en %	Total global en € HT
ESQ	18 %	6 862.42
AVP	13.80 %	5 261.19
PRO	9 %	3 431.21
ACT	10.40 %	3 964.96
VISA	5.60 %	2 134.98
DET	25.70 %	9 798.02
OPC	10.70 %	4 079.33
AOR	6.80 %	2 592.47
TOTAL	100%	38 124.57

Le forfait provisoire de rémunération passe de 52 425.00 € HT à 38 124.57 € HT, soit une moins-value de 14 300.43 €

Les missions ESQ et AVP portant sur le projet initial ont déjà fait l'objet d'un paiement de 6 608.63 € HT pour la mission Esquisse et de 2 992.33 € HT pour la mission AVP, soit un total de 9 600.96 € HT déjà payé.

Ce montant vient donc en diminution de la moins-value réalisée sur l'avenant n°2.

Il est égal à : $9600.96 - 14\,300.43 = 4\,699.47$ € HT, qui représente la réelle moins-value sur le forfait provisoire de rémunération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle et d'une plateforme de stockage broyage de bois et de déchets verts - Lot n° 1 « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et tous les actes et documents afférents à ce dossier
- **S'ENGAGE à INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

S.M.
DECOSET
Déchetteries - Courtilles Sélectives - Traitements

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-73-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	4	6	9
Votants	4	6	9
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	6	14
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	6	14

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-73-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-73-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022